

- No. 25... CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.—Etat de toutes les dépenses faites pour construire le restaurant, agrandir le magasin d'entrepôt, construire des hangars pour le fret, etc., et autres travaux de même nature exécutés dans la cour de la station du chemin de fer, à Moncton, durant l'année 1876. (*Pas imprimé.*)
- Etat indiquant le nombre et les noms des personnes qui ont voyagé gratis sur l'Intercolonial et ses embranchements, depuis le 1er janvier 1876 jusqu'au 1er mars 1877; indiquant aussi en vertu de quelle autorité ces billets gratis ont été accordés. (*Pas imprimé.*)
- Etat indiquant le coût total du wagon appelé le wagon-palais du surintendant, y compris l'ouvrage fait par les artisans employés par les autorités du chemin de fer, etc. (*Pas imprimé.*)
- Etat de tous les paiements faits, en sus de leur salaire, au surintendant général et à tout employé du chemin de fer, y compris les conducteurs, chefs de gares et préposés aux billets, pendant l'année 1876. (*Pas imprimé.*)
- Etat indiquant les noms des employés du chemin de fer Intercolonial, résidant dans le comté de Northumberland—la date de leur nomination, leur nationalité, et le nombre d'entre eux qui étaient résidents du dit comté à la date de leur nomination, ainsi que les gages qu'ils reçoivent. (*Pas imprimées.*)
- No. 26... CASERNES DES JÉSUITES :—Réponse et réponse supplémentaire à une adresse, correspondance entre le gouvernement du Canada et celui de Québec, au sujet des casernes des Jésuites dans la cité de Québec, etc.
- No. 27... COUR SUPRÊME :—Règlements et statuts faits par les juges de la Cour Suprême et d'Echiquier depuis la dernière session. (*Pas imprimées.*)
- Réponse à une adresse, nombre de poursuites intentées devant la Cour Suprême, et le nombre de jugements rendus par la dite Cour. (*Pas imprimée.*)
- Réponse à une adresse, correspondance entre les gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada, au sujet d'obtenir l'opinion de la Cour Suprême sur la question des pouvoirs de la législature locale d'accorder ou refuser des licences pour la vente des liqueurs spiritueuses.
- No. 28... COLLÈGE MCGILL :—Copie de tout contrat ou arrangement entre le gouvernement du Canada et le collège McGill, concernant une propriété, située dans la cité de Montréal, connue sous le nom de Palais de Cristal, et antérieurement occupée par le Bureau des Arts et Manufactures, et ensuite par le Conseil des Arts et Manufactures de la province de Québec. (*Pas imprimée.*)
- No. 29... IMMIGRATION, DÉPARTEMENT DE L' LONDRES :—Réponse à adresse, état des montants dépensés pour le bénéfice du Canada dans le bureau de l'immigration du gouvernement à Londres, Angleterre, et de toutes dépenses s'y rattachant, depuis le 30 juin jusqu'au 1er janvier dernier; aussi, la correspondance entre le gouvernement du Canada et son agent général, à Londres, relative aux changements dans le bureau de l'immigration à Londres. (*Pas imprimée.*)
- No. 30... ANNONCES :—Réponse à adresse, état indiquant les journaux auxquels le gouvernement a donné des annonces, pour les années 1872, 1873, 1874 et 1875, dans chacune des provinces du Canada, etc. (*Pas imprimée.*)
- Réponse à ordre, état des dépenses durant les années 1874, 1875 et 1876, pour annonces du gouvernement ou tout autre service public dans les journaux du Canada; aussi, le montant payé pour abonnements.
- No. 31... BONS ET SURETÉS :—Etat des bons et sûretés enregistrés au département du Secrétaire d'Etat du Canada, en date du 16 février 1877. (*Pas imprimé.*)
- No. 32... VIEUX CHATEAU ST. LOUIS :—Réponse à adresse, correspondance entre le gouvernement du Canada et celui de Québec, relative à l'échange d'une propriété appelée "Vieux Château St. Louis," dans la cité de Québec, pour celle de l'hôpital et des casernes des officiers, sur la rue St. Louis, dans la dite cité.
- No. 33... COMMISSAIRES DU HAVRE DE MONTREAL :—Réponse à adresse, état des salaires, honoraires et indemnité payés par les commissaires du havre de Montréal, à aucun membre ou employé de la dite Commission du Havre, depuis 1872. (*Pas imprimée.*)
- No. 34... COLLÈGE MILITAIRE, KINGSTON :—Réponse à ordre, nombre d'aspirants pour admission au collège militaire à Kingston, de chaque province, distinguant ceux d'origine française des autres. (*Pas imprimée.*)